



PATINAGE GATINEAU	
POLITIQUE # : PG-001	
INSCRIPTIONS ET TARIFICATIONS	VERSION 9 (29 septembre 2014)

* Le masculin est employé dans ce document strictement afin d'alléger le texte. Il comprend en tout temps son équivalent féminin.

A) Objectif

Cette politique a pour but d'uniformiser l'application de la tarification à nos divers programmes incluant celle de l'inscription tardive ou particulière pour chaque patineur.

B) Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les patineurs membres de Patinage Gatineau ainsi qu'à tout autre patineur membre d'autres clubs désirant patiner sur les heures de glace de Patinage Gatineau. Lorsqu'on indique une action par un patineur, tel que remplir un formulaire, effectuer un paiement, etc., il est compris que le parent ou le tuteur du patineur doit effectuer cette action pour le patineur mineur.

C) Tarification

La tarification est établie pour chaque programme à chaque année par les membres du Conseil d'administration (C.A.) ou un sous-comité délégué par le C.A. Les taux seront publiés sur les formulaires d'inscription postés aux membres existants, disponibles sur le site internet du club, dans les guides d'automne et d'hiver des loisirs de la ville de Gatineau et à divers endroits dans les arénas de Gatineau. Ils seront habituellement disponibles au mois d'août pour la session de septembre à mars, au mois de décembre pour la période de janvier à mars et en mars pour la prolongation. La tarification d'un programme est composée de deux parties soient les frais fixes (frais d'inscription obligatoire à Patinage Canada ainsi qu'un frais d'administration) et le coût du programme.

D) Inscription

L'inscription se fait à des dates et selon les moyens pré-établis par le club. Il est obligatoire d'être inscrit avant de participer à un programme. Un patineur non-inscrit se verra refuser l'accès à nos glaces. Les places sont limitées et seront ajustées selon les disponibilités par le conseil d'administration ou un sous-comité du conseil d'administration.

Il y aura un frais additionnel de \$30.00 pour les inscriptions reçues après la date limite prévue pour les inscriptions des patineurs du privé. Le cas échéant, le patineur ne sera pas inscrit à Patinage Canada tant que le montant additionnel ne sera pas acquitté et pourrait se voir refuser l'accès aux sessions de Patinage Gatineau. Ce montant ne s'applique pas aux patineurs qui n'étaient pas inscrits au privé l'année précédente ou à ceux qui arrivent de l'extérieur.

1. **Programmes Patinage Plus** : Les inscriptions seront effectuées et les tarifs pour ces programmes seront publiés tel qu'indiqués ci haut. Le club se réserve le droit de refusé une inscription si le groupe est considéré complet.
Le nombre maximal de patineurs sur la glace en une même période est établie à 60 par groupe (Pré-scolaire et 5ans +).
2. **Programmes Privés** : Les inscriptions seront effectuées et les tarifs pour ces programmes seront publiés tel qu'indiqués ci haut. Le club se réserve le droit de refuser une inscription si le groupe est considéré complet.
Le nombre maximal de patineurs sur la glace en une même période est établie à 25 par groupe (Junior Bronze +, Préliminaire, Pré-préliminaire A, Pré-Préliminaire B).
3. **Programmes complémentaires Patinage Plus** : Les programmes complémentaires, tel que défini par le Club à chaque année, doivent obligatoirement être accompagnés d'une inscription à un programme régulier tel que le 1 ou 2 fois par semaine.
4. **Sport-études** : Un tarif privilégié est offert aux patineurs membres de Patinage Gatineau qui sont inscrits à un programme reconnu de Sport-études à temps plein. Cette inscription est obligatoire et permet aux patineurs d'avoir accès aux heures régulières du Club (en faisant la demande par courriel 72 heures avant la session demandée PG003) pendant la saison de septembre à mars lorsqu'il n'y a pas de regroupement de groupes dû à des compressions d'horaire. Le club se réserve le droit de limiter l'accès aux heures régulières en période de grand achalandage, l'accès aux heures de glace régulières est réservé aux patineurs du privé d'abord. Par contre, le patineur du sport-études demandant de patiner sur les heures régulières ne sera pas refusé sans raison valable.
5. **Programme danse seulement** : Un tarif privilégié est offert aux patineurs membres de Patinage Gatineau qui sont inscrits à un programme de danse seulement pour un soir semaine pré-établi par le Conseil d'administration. Le club se réserve le droit de refusé une inscription si le groupe est considéré complet.
6. **Prolongation** : Seulement les patineurs déjà inscrits à Patinage Canada pendant la saison en cours peuvent s'inscrire à la prolongation. Les membres des autres Clubs devront fournir la preuve de leur inscription à Patinage Canada en plus d'une preuve de test en style libre pour aider au classement des groupes. Les patineurs de Patinage Gatineau ont préséance sur les patineurs des autres clubs dans la mesure où leur inscription est reçue et les frais sont acquittés à l'intérieur de la fenêtre d'inscription réservée aux membres de Patinage Gatineau.

Aucune tarification spéciale ne sera accordée à des patineurs qui veulent patiner moins souvent que le nombre prévu à l'horaire.

E) Inscription tardive

Une inscription tardive est une nouvelle inscription présentée après le début des cours. La date applicable est la date de début de la participation au programme. Les tarifs pour le coût des programmes seront ajustés de la façon suivante :

Inscription en:	% du tarif annuel du programme
Sept.-oct.	100%
Nov.	85%
Dec.	70%
Jan.	50%

Selon la disponibilité, aucune inscription ne sera acceptée après le 30 septembre pour le patinage plus pour la session d'automne. À l'égard de la session d'hiver, la date limite des inscriptions sera le 1^{er} février, après cette date nous n'acceptons plus d'inscription pour ces groupes.

De plus, les frais fixes (frais d'inscription à Patinage Canada ainsi que les frais d'administration) seront ajoutés au coût du programme.

F) Inscription d'un membre d'un autre club

- i. Résidents de la Ville de Gatineau : Si un membre d'un autre club qui est résident de la Ville de Gatineau veut s'inscrire à un programme et qu'il est déjà inscrit à Patinage Canada pour l'année concernée, le tarif sera réduit du coût d'inscription à Patinage Canada. Une preuve d'inscription peut être demandée.
- ii. Non-résidents de la Ville de Gatineau : Une majoration de 50% sera ajoutée à tous membres d'un autre club et non-résidents de Gatineau qui veulent s'inscrire à un programme. Une preuve d'inscription sera demandée.
- iii. Un membre d'un autre club peut aussi patiner sur les glaces de Patinage Gatineau de façon sporadique comme invité pour la saison régulière de septembre à mars. Aucun invité ne sera permis pendant la session de prolongation. Dans tel cas, les procédures expliquées dans la politique «PG-003 – Définitions de groupe et Permissions spéciales » devront être suivies. Cependant, si un patineur désire patiner de façon régulière (exemple : 1 fois semaine), le tarif pour l'année complète sera exigé.

H) Remboursement

Pour un patineur du Patinage Plus :

Le patineur peut demander un remboursement des frais d'inscription. Il doit envoyer une demande à l'adresse courriel de Patinage Gatineau (patinage_gatineau@hotmail.com) avec le nom du patineur, la session, l'aréna et la raison. Le montant remboursé sera calculé suite à la réception du courriel seulement en fonction de la formule suivante: la tarification d'un programme moins les frais d'inscriptions à Patinage Canada, moins les frais des cours reçus, moins une pénalité. La pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours non encore reçus. Le Registraire traitera et confirmera le remboursement s'il a lieu au patineur.

Pour un patineur du Privé :

Pour un patineur du privé, il n'y a aucun remboursement car les frais payés lors de l'inscription sont des frais de membre à Patinage Gatineau.

I) Transfert

Un patineur peut demander de transférer son dossier à Patinage Gatineau en tout temps durant une année. Si une inscription est pour une nouvelle année, le patineur n'a qu'à s'inscrire selon les tarifs du club et indiquer son numéro de Patinage Canada avec mention du club d'où il provient.

Si le transfert a lieu durant une année en cours et le patineur est déjà inscrit à un autre club il doit faire compléter un formulaire (voir Patinage Canada) par le Registraire de chaque club concerné. Les formulaires complétés seront retournés à Patinage Canada. Patinage Canada facture des frais de 25\$ pour un transfert d'un membre actif. Ces frais supplémentaires sont donc assumés par le patineur et ce en plus des frais d'inscription habituels du programme.

Le patineur devra par la suite voir à se faire rembourser les frais de Patinage Canada par son ancien club.

J) Inscription d'un autre membre d'une même famille

Chaque membre supplémentaire d'une même famille inscrit reçoit un rabais d'inscription de 10,00\$ par programme de la saison régulière. Ce rabais ne s'applique pas aux programmes complémentaires.

K) Inscription non-payée et chèque sans provision

Tout patineur dont les frais de cotisation sont en souffrance peut se voir refuser l'accès au programme jusqu'au règlement complet de la cotisation.

Patinage Gatineau chargera un frais additionnel de 25\$ pour tout chèque sans provision. Suite à un chèque sans provision, le club se réserve le droit d'exiger l'acquittement du compte en argent comptant.

Adopté par le conseil d'administration le 29 septembre 2014